



COMMUNIQUE CONJOINT DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT ET DE LA FEDERATION BANCAIRE FRANÇAISE

Devant les difficultés que rencontrent les entreprises artisanales qui ont été durement affectées par les mouvements sociaux, notamment au plan de leur trésorerie et du financement de leur entreprise, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Fédération Bancaire Française se sont rencontrées le mardi 04 décembre 2018. Face à cette situation, les mesures d'urgence suivantes ont été retenues :

- Les chefs d'entreprise concernés sont fortement invités à rencontrer, le plus tôt possible, leur chargé de compte au sein des établissements financiers, afin d'établir un état de leur situation financière et de rechercher les meilleures solutions possibles.
- Les établissements financiers sont d'ores et déjà à l'écoute des demandes des entreprises et un certain nombre de solutions pouvant répondre à leurs besoins urgents est déjà mis en œuvre, telles que le report des échéances de prêts en cours et l'octroi de crédits à court et moyen terme. Les demandes seront traitées au cas par cas avec la plus grande attention.

A cet effet des délégations supplémentaires ont été octroyées aux agences bancaires de proximité afin d'agir plus rapidement.

- Et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat invite les artisans qui le souhaitent à se faire aider et accompagner par ses conseillers économiques répartis dans ses 4 antennes :
 - × Antenne de Saint Denis – Tél. : 0262 21 04 35
 - × Antenne de Saint Pierre – Tél. : 0262 96 12 40
 - × Antenne de Saint Paul – Tél. : 0262 45 52 52
 - × Antenne de Saint André – Tél. : 0262 46 62 00

Les deux parties s'engagent à unir leurs efforts afin de faciliter la rencontre et la communication entre les artisans et leurs banquiers, pour favoriser le maintien des activités et préparer la reprise.